

Avis de Soutenance

Madame Imen BRIKI

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le cadre juridique de la coopération entre l'OIPC-Interpol et les juridictions pénales internationales au service de la lutte contre l'impunité.

dirigés par Monsieur Malik BOUMEDIENE

Soutenance prévue le **lundi 15 décembre 2025** à 14h00

Lieu : 110 Rue de la Chimie, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Salle : Maison Jean Kuntzmann - des conseils

Composition du jury proposé

M. Malik BOUMEDIENE	Université Grenoble Alpes	Directeur de thèse
M. Jamel DIMASSI	Université Sousse	Rapporteur
Mme Rafaëlle MAISON	Université Paris-Saclay	Rapporteuse
Mme Constance CHEVALLIER-GOVERS	Université Grenoble Alpes	Examinatrice
M. Roger KOUDE	Université Catholique Lyon	Examineur

Mots-clés : l'OIPC-Interpol, les juridictions pénales internationales, la lutte contre l'impunité, les crimes internationaux, la Cour pénale internationale, la politisation des juridictions pénales internationales

Résumé :

La coopération entre les juridictions pénales internationales et l'OIPC-Interpol, en particulier la Cour pénale internationale (CPI), est quasi indispensable pour lutter contre l'impunité et garantir un procès équitable. Cette coopération juridico policière repose principalement sur l'absence de pouvoir de police propre aux juridictions pénales internationales. Cependant, elle demeure insuffisante, compte tenu de la politisation des fonctions des instances internationales en matière pénale au niveau pré procès. Il est essentiel de démontrer les lacunes de la CPI, notamment en tant qu'instance dite autonome et universelle. Ces lacunes se manifestent par le poids de la politisation des travaux de la Cour, notamment suite à l'exonération des chefs d'accusation des crimes des grandes puissances.